

Avis sur le dossier « reposoir sur dune » présenté par HAROPA PORT | Le Havre

Avis rendu le 25 juin 2024

Synthèse

Le CSES rappelle qu'il est essentiel de maintenir un secteur de repos et de nidification pour les oiseaux à proximité des vasières de l'embouchure de la Seine.

Le CSES considère qu'aucun des scénarios proposés ne permet de garantir cet objectif à terme.

Le CSES recommande une solution reposant sur un renforcement de la naturalité de l'embouchure : il s'agirait d'accompagner une progression (lente) vers l'est du reposoir actuel. La mesure ne présente pas de coût d'aménagement, mais suppose de maintenir une zone de quiétude, en étendant progressivement la réserve de chasse en direction du pont de Normandie. Initialement très modérée, cette extension pourra évoluer en fonction des événements climatiques à venir, selon une échelle de temps de plusieurs dizaines d'années.

Commentaire préliminaire

Lors de la séance du CSES du 7 juin 2024, HAROPA-Port Le Havre a présenté très brièvement l'analyse des scénarios de pérennisation du reposoir sur dune établie par la société d'expertises écologiques « Rainette » pour le compte d'HAROPA-Port Le Havre, qui avait été transmise auparavant à l'ensemble des conseillers du CSES. Cette étude (désignée ci-après « analyse Rainette ») aboutit à une analyse multicritère comparant 3 scénarios retenus par HAROPA-Port Le Havre et un comité technique réuni le 8 septembre 2023, dont le principe avait été présenté lors du CSES du 20 novembre 2023. Dans son compte-rendu de séance, le CSES avait demandé de pouvoir disposer d'un document de synthèse reprenant l'historique du reposoir ainsi que le déroulé des options de pérennisation qui ont été successivement envisagées. En l'absence d'un tel document, le CSES a établi son avis sur la base de la récente « analyse Rainette », des expertises hydrosédimentaires d'Artelia d'octobre 2022 et mars 2024, ainsi que d'autres documents plus anciens, produits par HAROPA-PORT ou la Maison de l'Estuaire, en tenant compte naturellement des échanges qui se sont tenus le 7 juin 2024.

Selon sa compréhension du « système reposoir », le CSES considère que la terminologie « reposoir sur dune » est impropre : il s'agit d'un reposoir pour les oiseaux d'eau, situé dans le secteur du Havre et qui dans sa configuration actuelle est maintenu par un banc sableux dunaire. Le CSES propose de le désigner « reposoir pour les oiseaux d'eau de l'estuaire de la Seine ».

Besoin d'un reposoir pour les oiseaux dans le secteur du Havre

Comme beaucoup d'autres estuaires, l'estuaire de la Seine assure une fonction d'accueil d'oiseaux d'eau, en particulier les limicoles, tant comme zone de nourricerie que zone de repos ou de nidification. C'est l'une des fonctions écologiques du système estuaire qu'il est essentiel de préserver. En complément des secteurs de nourricerie qui constituent les vasières intertidales, au nord mais aussi au sud de l'embouchure de la Seine, il est important de maintenir un secteur de repos à proximité, qui puisse également constituer une zone de nidification. Il convient également de rappeler que cet enjeu ornithologique est un fondement du classement du site en Zone de Protection Spéciale au titre de la Directive communautaire 79/409 dite « oiseaux »¹.

Appréhension du problème par le CSES

Contrastant avec des estuaires naturels ou beaucoup moins anthropisés, l'estuaire de la Seine se distingue par la présence de nombreux endiguements et remblais qui ont réduit les zones marnantes et leurs fonctionnalités associées, et les empêchent de se développer.

Avant la création de Port 2000, un secteur constitué d'un plan d'eau protégé de la mer ouverte par des endiguements et situé au sud du terre-plein de la CIM jouait le rôle de reposoir pour les oiseaux. Pour maintenir cette fonctionnalité, la suppression de ce reposoir par la mise en place du bassin et des quais de Port 2000 a dû, conformément à l'article 6 de l'arrêté inter-préfectoral du 23 octobre 2000 portant autorisation de travaux au titre de la loi sur l'eau, être compensée par l'aménagement de reposoirs sur « plusieurs sites » dans l'estuaire de la Seine, et en particulier une zone de repos à l'est de Port 2000, constituée de grandes mares avec îlots et protégées d'une inondation directe par les grandes marées grâce à un banc sableux dunaire.

Le maintien de ce reposoir est menacé par le déplacement de la dune au gré des houles de tempête : il s'agit là d'un processus naturel, et le CSES partage la conclusion des études techniques anticipant une poursuite de l'amaigrissement de la dune et une rupture du cordon limitant le reposoir côté mer, tout ceci relevant d'un processus naturel largement influencé par les aménagements alentours. Le processus sera a priori renforcé par la montée du niveau moyen de la mer provoquée par le changement climatique.

Avis sur les études fournies et l'analyse multicritère

Les études hydrosédimentaires restent qualitatives, et les projections proposées pour le devenir des scénarios reposent sur des extrapolations sommaires. Néanmoins, le CSES ne remet pas en cause les conclusions qui en résultent sur le devenir à moyen terme du reposoir, qu'il s'agisse des scénarios « laisser faire » et « déplacement du reposoir en zone préservée » d'une part, ou du scénario « recharge et création d'épis » d'autre part. A plus long terme, il y a un risque que tous ces scénarios conduisent à une disparition du reposoir, en raison de la montée du niveau de la mer et du manque d'espace de report dans le voisinage immédiat.

L'« analyse Rainette » comporte une description intéressante et complète de l'état initial du site, avec parfois des redondances liées à la structuration de cette section. L'analyse des scénarios porte sur les seuls scénarios retenus de telle sorte que le processus de genèse des scénarios et les débats

¹ Cf. arrêté du 6 novembre 2002 portant désignation du site Natura 2000 de l'estuaire et des marais de la basse Seine (zone de protection spéciale FR2310044).

ayant conduit à une présélection de ceux-ci sont oubliés, ce qui est regrettable. Les descriptions des scénarios sont bien résumées, mais la caractérisation des effets reste très qualitative, et comporte de multiples redondances.

Surtout, l'étude multicritère qui en résulte repose sur une notation très arbitraire qui n'est même pas expliquée, suscitant de multiples critiques et des incompréhensions de la part des membres du CSES. Par exemple, dans le cas du scénario « laisser-faire », le volet *objectif* aurait pu être déterminant à lui seul car il ne permet pas de répondre aux obligations réglementaires liées à la mesure compensatoire à l'origine de la création du reposoir. Le poids implicite accordé au volet réglementaire (handicapant des scénarios nécessitant d'instruire des demandes d'autorisation du fait de leurs impacts potentiels), qui s'ajoute au poids des impacts sur le milieu naturel eux-mêmes, a surpris, et dérangé... Ainsi des mesures ambitieuses en faveur du milieu naturel seraient pénalisées en raison des obligations réglementaires qu'elles susciteraient !

Cependant, le CSES ne recommande pas de corriger ou compléter cette étude multicritère, car le résultat dépendra toujours d'une pondération sur laquelle il est probablement vain d'espérer trouver un consensus. Le CSES préfère exprimer sa propre analyse sur les scénarios proposés, et poser les bases pouvant permettre d'assurer la fonction d'accueil des limicoles dans l'estuaire.

Avis du CSES sur les scénarios proposés

Le scénario « laisser faire » présente l'intérêt de ne pas ajouter une artificialisation du secteur, et d'avoir un coût nul, mais n'est pas satisfaisant dans la mesure où l'objectif de maintien d'une fonction d'accueil des oiseaux d'eau ne pourra être garanti dans un moyen terme, voire à court terme (ordre de grandeur de la dizaine d'années).

Le scénario « recharge et création d'épis » constitue un aménagement supplémentaire, qui va à l'encontre des recommandations actuelles visant à rechercher des solutions accompagnant la nature (i.e. les évolutions générées naturellement), pour une efficacité incertaine, et qui générera une gêne significative pendant les travaux d'aménagement et probablement dans le futur proche, lors de rechargements à renouveler périodiquement. A long terme, ce scénario ne résiste pas non plus à l'élévation attendue du niveau de la mer.

Le scénario « déplacement du reposoir en zone préservée » présente également des handicaps liés à une artificialisation supplémentaire du milieu, et aggrave la gêne provoquée sur les oiseaux lors de l'aménagement du site, au point que le succès de l'opération à court terme n'est pas assuré. A long terme, ce scénario qui restreint l'espace fonctionnel du reposoir dans un voisinage anthropisé présente le même risque de submersion et de disparition que les précédents.

Il est à noter que les fragilités, voire impasses, de ces trois scénarios que le CSES met en avant sont toutes évoquées dans l'*« étude Rainette »*, et semblent assumées par les porteurs de ces scénarios.

Le CSES considère donc qu'aucun des scénarios proposés ne peut être retenu, puisqu'ils compromettent tous le maintien dans un état de conservation favorable des espèces d'oiseau ayant justifié la désignation du site Natura 2000 *Estuaire et marais de la basse Seine*. Les pires solutions seraient les scénarios 2 et 3 qui comportent des aménagements supplémentaires.

Proposition du CSES

Pour autant, le maintien d'une possibilité de repos pour les limicoles et les anatidés reste un impératif. L'anthropisation des secteurs entourant les principales zones de nourricerie (vasières intertidales), que ce soit au sud sur la côte du Calvados ou au nord du côté du port du Havre, fait que la seule possibilité d'implantation est le secteur compris entre le reposoir actuel, le pont de Normandie et la route/voie ferrée de l'estuaire. Il s'agirait d'accompagner une progression (lente) vers l'est du reposoir actuel, en fonction des aléas susceptibles d'intervenir sur la dune fermant le reposoir et sur le reposoir lui-même. En fonction de l'évolution du secteur, qui pourrait retrouver un caractère plus estuarien, dans l'ordre des objectifs environnementaux recherchés (renaturation encouragée, ce qui exclut a priori toute initiative d'aménagement artificiel), les oiseaux pourraient disposer d'un espace de tranquillité suffisamment vaste.

Cette mesure ne présente pas de coût d'aménagement, mais suppose de maintenir une zone de quiétude, en étendant la réserve de chasse en direction du pont de Normandie : cette extension pourra être très modérée au départ, puis progresser vers l'est en tant que de besoin, en fonction des événements climatiques à venir : l'échelle de temps de ce processus est de plusieurs dizaines d'années.



Pierre Le Hir
Président du Conseil scientifique de l'estuaire de la Seine